

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_020 | Réforme, Contre-Réforme.CollectionBoite_020-12-chem | Bauny Item\[E. Bauny. Somme des péchés qui se commettent entre tous états - suite\]](#)

[E. Bauny. Somme des péchés qui se commettent entre tous états - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb020_f0431

SourceBoite_020-12-chem | Bauny

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

102 Des actes, pensees,
chent mortellement.

Il est bien vray, que la femme & la fille qui se laissent toucher, non toutesfois ailleurs qu'aux mains, ou en la face, & ce dit *Caier. en la 2. 2. q. 159. art. 4.* & apres luy *Leon. l. 4. ch. 3. n. 64. Cum in aduentu vel recessu amicorum osculum figitur, vel dextera apprehenditur;* & non en autre temps, quoy qu'elles ayent connoissance du dessein lubrique & sale de ce luy à qui elles permettent telle priuauté sur elles, peuuent estre sans faute, *Emm. Sa verbo luxuria*, & notamment en deux occurrences.

La premiere est, quand elles seroient tenuës peu ciuiles, mal-honnestes, & sans aucune courtoisie, si d'auenture elles abhorroient les compagnies d'autres personnes que de leur sexe, ou bien si elles empeschoiët les actions avec lesquelles l'on tesmoigne dans le monde le respect & l'amour que les hommes ont mutuellement l'un pour l'autre. Car rien ne nous oblige à empescher le peché d'autruy avec vn notable interest de nostre renommée. *Quod generaliter verum est (dit Lessl.) quotiescumque est iusta causa non detrectandi qualis in proposito est patria consuetudo, amicitia & consanguinitas, qui est aussi l'opinion de Leym. au l. 3. sect. 4. n. 10.*

BnF
MSS

pas de verso